

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: [1]: Numéro Thematique 1

Artikel: Déradicaliser : un enjeu intellectuel autant que sécuritaire
Autor: Hanne, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un travailleur social à Aarhus, Danemark.
L'approche choisie par la ville est de réintégrer, pas de condamner.

Jihadisme

Déradicaliser : Un enjeu intellectuel autant que sécuritaire

Olivier Hanne

Professeur et chercheur aux Ecoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan

Depuis les grands succès de Daech en 2014 et la série d'attentats spectaculaires en France en 2015, le phénomène de la radicalisation religieuse, censé constituer le substrat idéologique du jihadisme, a été particulièrement étudié. Malgré les incertitudes, on relève entre 2014 et 2016 près de 2'000 Français impliqués dans des filières jihadistes en Syrie et en Irak¹. Ce chiffre est à mettre en parallèle à celui des 4'609 signalements pour radicalisation auprès des services de police et des préfectures en France². Mais, en réalité, on estime à près de 10'000 les Français radicalisés, puisque la majorité ne fait pas l'objet d'un signalement³. En février 2016, le nombre des signalements était passé à 8'250, en raison d'une mise en alerte accrue de la population. Mais tous les signalés ne basculent pas dans le jihadisme ni l'apologie du terrorisme.

1. L'identification de la menace

Les profils sont si variés qu'il est difficile de donner des catégories fixes : les mineurs représentent 25% des cas, les femmes 27%, les personnes signalées sont plutôt jeunes (entre 16 et 30 ans), leur niveau scolaire est généralement faible, même si l'on rencontre des diplômés. La plupart travaillent. Internet représente pour tous ces individus un passage obligé, même s'il se concrétise différemment : terrain initial à la radicalisation, facteur de renforcement ou vecteur unique de l'expression radicale, le partage des contenus jihadistes sur Internet n'a pas du tout la même fonction chez une adolescente connectée, un salafiste convaincu et un combattant expérimenté déjà parti en Syrie.⁴

De toute évidence, l'attraction pour la radicalité religieuse n'est pas nécessairement liée à un phénomène

de rupture sociale. Les failles de la société contemporaine (éclatement des familles, déclin des autorités et des idéologies, chômage, ghettoïsation) créent un terreau facilitateur, mais nullement déterminant⁵. La frustration individuelle alimente le recours à des convictions extrêmes, voire le passage à l'acte terroriste, mais n'est qu'un facteur parmi tant d'autres. La dimension religieuse reste prédominante, puisque la radicalisation est un « passage, » une conversion personnelle et une rupture avec le passé.⁶

L'éradication de Daech au Moyen-Orient ne signera pas l'essoufflement du phénomène radical. En effet, les jihadistes de retour bénéficiant d'une nationalité européenne devront être « traités » d'une manière ou d'une autre : condamnation, emprisonnement ou surveillance policière sont des voies possibles pour ceux qui accepteront de renoncer aux armes, mais comment éradiquer les mentalités qui les ont poussés vers la Syrie ? Comment obtenir une repentance sincère ? Comment réintégrer les épouses qui auront été les chevilles ouvrières – et volontaires – de la propagande de Daech ? Sans parler des enfants, profondément marqués par le modèle parental.

2. Les essais de déradicalisation

Face à la menace, les Etats, dépassés par ce phénomène mental autant que sécuritaire, ont soutenu des initiatives qu'elles ont ensuite encadrées. En 2002, fut créée en France une *Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires*. En raison de la spécificité du phénomène islamiste, une association

1 Au 2 juillet 2015, on comptait 1818 Français signalés (ou résidents étrangers en France), cf. Pietrasanta 2015.

2 D'après le *Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation*, entre 29 avril 2014 et le 18 juin 2015.

3 Pietrasanta 2015.

4 « Internet est loin d'avoir le rôle qu'on lui attribue dans les trajectoires de radicalisation, » *Le Monde*, 12 janvier 2015.

5 A Molenbeek-Saint-Jean, plus de 40% des jeunes sont au chômage, mais les personnes concernées par les filières jihadistes ne sont qu'une trentaine sur 30'000 habitants (Safia Bannani, *Middle East Eye*, 2 décembre 2015).

6 Thomson 2014.

7 Selon Thomson 2014, les vétérans de Syrie rentrent fatigués ou déçus, mais peu se repentent.

a constitué en avril 2014 le *Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam* (CPDSI), bientôt représentée médiatiquement par Dounia Bouzar. L'ensemble des solutions proposées fut repensé à travers un « plan anti-jihad » et la loi antiterroriste du 13 novembre 2014. Au Danemark, la ville d'Aarhus mit en place dès 2007 un tutorat social visant à accompagner les « cibles » dans leur vie quotidienne et à les réinsérer. En avril 2015, le Premier Ministre français, Manuel Valls, annonçait l'ouverture d'une dizaine de centres de prévention de la radicalisation. L'un d'eux a ouvert ses portes en juin 2016 à Pontourny, près de Tours, en Indre-et-Loire, où une trentaine de jeunes entre 18 et 30 ans sont accueillis pour dix mois par des équipes mixtes (policiers, psychologues, travailleurs sociaux, voire théologiens et religieux). Le public visé ne concerne toutefois pas les gens partis en Syrie, lesquels relèvent d'une qualification pénale.⁸ Dans certains établissements carcéraux, ainsi à Osny (Val-d'Oise), des sessions de sensibilisation ont été organisées pour des détenus volontaires, mais leurs effets semblent plus que modestes.⁹ En attendant, on isole les leaders prosélytes des autres détenus potentiellement sensibles à la propagande radicale.

Les autorités font feu de tout bois pour tenter de faire face à une radicalisation multiforme. Tous les responsables de ces programmes avouent que les processus sont longs et complexes, alternant accompagnement individuel et équipes pluridisciplinaires. Leur but ultime ? « Enrayer le passage à l'acte, cadrer, former, resocialiser ces personnes qui sont en rupture idéologique avec notre société pour qu'ils redeviennent des citoyens à part entière, » ou encore : « modifier, neutraliser des idéologies, des comportements liés à des idéaux de lutte armée.¹⁰ » Pour ce faire, on adapte les programmes selon les personnes signalées, lesquelles sont prises en charge en milieu ouvert (préfectures, associations), en centre contraignant, voire en prison.

Plus modestement, des sites internet officiels ont été créés et proposent des fiches techniques contre la radicalisation et le terrorisme, dont le contenu est souvent simple, voire binaire. Ainsi sur le site français, un bandeau intitulé « Radicalisation djihadiste, les premiers signes qui peuvent alerter » énonce pêle-mêle : « ils se méfient des anciens amis qu'ils considèrent maintenant comme des impurs ; » « ils changent brutalement leurs habitudes alimentaires ; » « ils arrêtent d'écouter de la musique car elle les détourne de leur mission ; » « ils ne regardent plus la télévision et ne vont plus au cinéma. »

3. Des tentatives fragiles

L'efficacité de ces dispositifs a été très contestée depuis 2015, d'autant que certains ont pu bénéficier de fonds publics. La personnalité de Dounia Bouzar, ses méthodes et ses résultats ont suscité des critiques dans la presse¹¹. Des individus passés par les programmes de déradicalisation

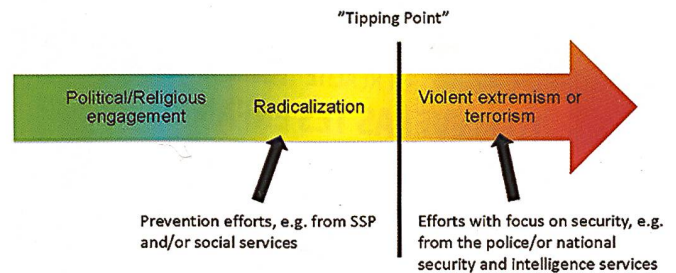
8 Communication de la Préfecture dans *La Nouvelle République du Centre*, 11 mars 2016.

9 *Le Monde*, 28 novembre 2015.

10 Pietrasanta 2015.

11 « Surchauffe sur le dispositif antiradicalisation, » *Le JDD*, 20 décembre 2015.

Radicalization is a process that can lead to violent extremism or terrorism.



Un dépliant explicatif du processus de radicalisation issu de la ville d'Aarhus au Danemark.

se sont révélés totalement imperméables à leur discours citoyen, et se sont réfugiés dans une dissimulation couverte par le concept de *taqiya*.¹² Une jeune lyonnaise de 17 ans, impliquée dans un projet d'attentat contre une synagogue, a été arrêtée en janvier 2016 après avoir suivi une session auprès du CPDSI.¹³

Les moyens utilisés semblent dérisoires par rapport aux objectifs. Les cellules de suivi en préfecture sont composées d'agents surchargés. Les associations impliquées n'ont pas le pouvoir de contrainte qu'ont les institutions publiques. Enfin, on ne peut que douter de l'efficacité des témoignages de victimes du terrorisme auprès d'individus ralliés à des idéologies extrêmes.

Peut-être les ambitions affichées étaient-elles disproportionnées : « resocialiser, » « aider les jeunes à retrouver leur libre arbitre » (d'après le préfet d'Indre-et-Loire), redonner un sentiment identitaire ; le vocabulaire hésite entre la vision sociale, sociétale, culturelle, voire philosophique. Sait-on bien où l'on va ? Beaucoup d'observateurs assurent que la réponse doit dépasser le cadre sécuritaire, mais le projet de réinsertion mental paraît sans limite, d'autant que les frontières entre radicaux, délinquants et jihadistes est souvent floue. Puisque la radicalisation emprunte notamment Internet, faut-il imposer un sevrage du Net ? Une éducation aux réseaux sociaux ?

4. Salafisme, violence et jihadisme

Pour nombre de chercheurs, comme les politologues Olivier Roy et Mohssin el-Ghabri, le jihadisme n'est pas tant un salafisme qui basculerait dans la violence armée qu'un malaise identitaire masqué par une violence déjà acquise, laquelle s'habille ensuite d'arguments religieux. On a ainsi pu parler d'islamisation de la violence. « Ils sont d'abord radicaux et puis religieux, et non l'inverse, » affirme Mohssin el-Ghabri.¹⁴ Une telle

12 Autorisation donnée dès le X^e siècle aux musulmans de cacher leur foi en cas de danger de mort. Mais au cours du XX^e siècle, cette permission a pu être détournée par des radicaux vivant en Europe, autorisant une certaine forme d'hypocrisie contre les institutions des pays infidèles.

13 *Europe 1*, 29 février 2016.

14 Safia Bannani, *op. cit.*



Image d'un clip produit par stop-djihadisme.gouv.fr. Celle-ci répond à la séquence suivante : « Ils te disent : Viens fonder une famille avec un de nos héros. »

interprétation a toutefois le défaut d'exonérer l'histoire et la théologie musulmanes, et n'explique pas pourquoi le christianisme et le bouddhisme ne subissent pas la même « brutalisation. » Selon cette analyse, la déradicalisation consisterait d'abord à lutter contre la violence sociale...

Il est pourtant certain que les courants salafistes n'ont pas apporté de soutien massif au jihadisme de Daech. De fait, le salafisme est un courant musulman rigoriste qui se veut quiettiste et non combattant. Le salafiste souhaite d'abord vivre un islam épuré et intégriste – au sens d'intégral – dans le cadre de sa famille et de sa communauté. Ce mouvement, comparable au Tabligh pakistanais, est distinct d'un engagement politique, de sorte que les salafistes sont rarement liés aux Frères musulmans, qui eux forment un mouvement politique. Si la matrice religieuse et idéologique du salafisme imprègne les mentalités jihadistes, elle ne s'y confond pas, ni dans la pensée, ni dans les faits. La radicalisation concerne donc à des degrés différents et sous des formes incomparables les sympathisants du salafisme et les partisans du jihadisme de Daech. Les premiers ont un engagement d'abord religieux, tandis que les autres sont mus à la fois par la volonté de puissance, des facteurs politiques, sociaux et religieux. Les premiers représentent une alternative complète à la civilisation européenne, mais non un danger immédiat, et la réponse à leur idéologie ne peut être que culturelle, à moins de changer tout le droit européen.

5. Une question intellectuelle

La confusion des genres est permanente autour de la déradicalisation. Les éléments de langage fournis par le site *stop-djihadisme.gouv.fr* dessinent un portrait des candidats potentiels qui peut être appliqué à n'importe quel groupe sectaire ou même alternatif : « ils se replient sur eux-mêmes, tiennent des propos asociaux, rejettent toute forme d'autorité, ou la vie en collectivité. » Une telle définition appliquée à l'islamisme est contestable quand on connaît la solidarité affichée des groupes radicaux et leur obéissance à une éthique religieuse. Toute l'entreprise de déradicalisation définit en creux le modèle positif occidental : monde de loisirs, de consommation, d'épanouissement personnel et professionnel. Le vocabulaire de la radicalisation masque le rejet de ce modèle

culturel. Et les pouvoirs publics d'hésiter à appeler leur objectif par son vrai nom : le reconditionnement mental.

Le danger de la déradicalisation se situe dans l'élargissement des intrusions de l'Etat : en voulant réinsérer, l'Etat pénètre dans l'intimité des individus afin de redéfinir le religieux et lui redonner une place acceptable. Or, l'Etat a-t-il compétence pour définir ce qu'est l'islam, le « bon » islam ? L'Etat peut-il nier que le Prophète Muhammad lui-même a été un guerrier et qu'il ne lui appartient pas de justifier ou d'invalider l'histoire musulmane ? En utilisant les mots même de l'islamisme – *jihâd*, *taqiya*, *mujahidin*... – les responsables politiques adoptent les clés de lecture du monde de l'ennemi et valident sa perception de la politique. Ils signifient ainsi que l'identification du crime échappe au cadre connu et qu'il faut imaginer une nouvelle qualification juridique. Ne sachant cerner la menace, l'Etat est tenté d'être omniprésent, sans en avoir la capacité légale. La déradicalisation pourrait relever de la posture intellectuelle.

Le problème vient sans doute des hésitations du vocabulaire. Car, après-tout, qu'est-ce que la radicalisation ? Farhad Khosrokhavar mentionne deux conditions à ce processus : une idéologie et des actions violentes, et Pierre Conesa de parler de « légitimation intellectuelle, philosophique et religieuse du passage à la violence,¹⁵ » deux définitions qui négligent l'aspect religieux et surtout l'islam. Au XIV^e siècle, le mot « radical » en français avait le même sens que l'anglais *radical* : « complet, absolu. » A partir du XIX^e ce dernier fut utilisé pour désigner les partis politiques britanniques exigeant une réforme démocratique libérale. Transféré tel quel en France, on l'appliqua aux partis de gauche, laïques et libéraux qui voulaient réformer la société. Le verbe « radicaliser » fut employé régulièrement dans les années 1960-1970 dans une acception politique avec l'idée de « devenir plus intransigeant, se durcir » ou « plus extrême.¹⁶ » Le premier sens était donc politique et pas nécessairement négatif. Se déradicaliser était un synonyme pour « se compromettre. » Appliqué à l'islamisme, le verbe impose une redéfinition complète des termes : à partir de quand juge-t-on l'islam intransigeant ou extrême ? par rapport à quelle norme ? à quelle moyenne ? Seuls les musulmans ont la réponse...

O.H.

Bibliographie

- Terrorisme, organiser une riposte efficace*, DSI, hors série n° 47, avril-mai 2016.
- Mathias Grégor, *La Guerre française contre le terrorisme islamiste*, Giovanangeli Editeur, Paris, 2015.
- Pietrasanta Sébastien (député des Hauts-de-Seine), *La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme* (rapport parlementaire), juin 2015.
- Thomson David, *Les Français jihadistes*, Les Arènes, Paris, 2014.
- Khosrokhavar Farhad, *Radicalisation*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2014.

15 « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? », *classe-international.com*, 18 mars 2015.

16 *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, dir. A. Rey, Paris, 2000.